

contestable et utile à l'ensemble des opérations. Reste que cette contribution, qui a pourtant résulté d'un effort maximum de la part de la France, s'est révélée insuffisante en volume. D'abord par comparaison avec la capacité de projection des forces britanniques dans le Golfe (presque le double de la sienne), mais aussi et surtout au regard des ambitions de la France. Cette insuffisance a démontré en vraie grandeur l'inadaptation des capacités conventionnelles françaises à la nouvelle situation, non pas tant quant à la qualité des équipements ou des hommes, mais plutôt quant à la logistique. Mais la raison principale du volume limité de forces participant à l'opération Daguet relève d'un problème structurel plus fondamental : le système de conscription. Bien adaptée à un outil militaire ayant comme vocation première de défendre les intérêts vitaux du pays, mission qui justifie le recours au contingent, la conscription est incompatible avec des opérations relevant de la sécurité collective, à l'exception de formules de volontariat possibles mais marginales. La guerre du Golfe a donc révélé l'insuffisance du taux de professionnalisation de l'armée.

Pour les mêmes raisons, le conflit a confirmé que la posture de défense où prédomine le nucléaire ne convient pas aux missions de police internationale. C'est ce que le président François Mitterrand a implicitement reconnu au cours du conflit en déclarant qu'il excluait le recours à cette arme dans ce conflit, quelle que soit l'évolution des hostilités. Si les risques de prolifération nucléaire au Sud (et maintenant à l'Est) justifient incontestablement le maintien d'une capacité conséquente de dissuasion, il reste que la nouvelle donne stratégique oblige la France à rééquilibrer les priorités de sa politique de défense en faveur du conventionnel.

QUANT À LA TROISIÈME RÉVOLUTION stratégique, elle relève du devenir de l'ancien bloc occidental. Ce qui la symbolise, le sommet de Maastricht, a ouvert la voie à l'union politique et, à

terme, à une politique de défense commune. Pour la France, l'enjeu est ici encore considérable car une Europe unie sur les plans politique et stratégique exigera plus de solidarité politico-militaire que ne l'a fait l'OTAN, dont la France s'est tenue à l'écart. Le défi est donc double : la France devra à la fois continuer d'être le moteur de l'unification stratégique ouest-européenne, dont Maastricht n'est que le point de départ, en proposant des initiatives concrètes dans le domaine de la sécurité et de la défense; et accepter les conséquences de ce processus pour la réalité et la perception de sa propre indépendance. L'enjeu est évidemment particulièrement sérieux dans le domaine nucléaire, où il faudra, tout en préservant pendant sans doute encore longtemps le caractère national de la *décision* nucléaire, valoriser la dimension européenne de la *dissuasion* nucléaire.

De même, dans la mesure où se concrétisera l'entité stratégique européenne, se posera pour la France la question de l'OTAN. Car si, d'un point de vue militaire, le rôle de la France dans l'Alliance apparaît pleinement satisfaisant (ce qu'a amplement démontré l'opération «Tempête du désert», première expression concrète des arrangements élaborés entre la France et l'OTAN pour le théâtre de l'Europe du Centre), il demeure un considérable enjeu politique. Tant le sommet de Rome que celui de Maastricht ont mis en évidence la nécessaire compatibilité entre la construction européenne en matière de sécurité et de défense, d'une part, et l'OTAN, d'autre part. Mais il reste à se mettre d'accord sur les modalités concrètes de cette compatibilité, ce qui suppose à la fois la transparence et le partage des rôles. Dans ce contexte, une plus grande participation de la France au processus décisionnel de l'Alliance apparaît indispensable (on pense, par exemple, au Comité militaire ou au Comité des plans de défense), à l'exclusion évidemment du retour aux structures militaires intégrées, qui n'aurait aujourd'hui aucun sens et que, du reste, personne ne demande.

Telles sont les tendances auxquelles la politique de sécurité de la France, héritée des années de Guerre froide, va devoir s'adapter. La mutation de la défense française, tant dans ses concepts que dans ses structures, sera d'autant plus difficile à mener qu'elle s'effectuera sous une double contrainte.

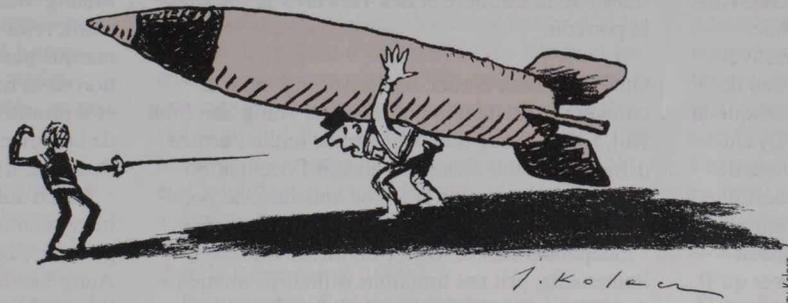
Contrainte politique d'abord, parce que le consentement national à la politique de défense s'est jusqu'ici affirmé à la faveur d'un concept clair et convaincant, sous-tendu par l'idée d'un rôle et d'une mission pour la France dans le monde, lesquels sont aujourd'hui bien difficiles à concevoir. Ensuite parce que les nouveaux déterminants stratégiques qui pèsent sur la politique

de défense remettent en cause certains des fondements mêmes de la culture nationale, au premier rang desquels figure la conscription. Enfin, plus ponctuellement, parce que la conjoncture politique intérieure – et particulièrement le programme électoral – n'est guère favorable, dans les mois qui viennent, à un effort qui viserait à long terme à résoudre ces problèmes.

Contrainte économique et financière ensuite. Il apparaît aujourd'hui illusoire de dépasser, pour ce qui concerne le budget de la défense, la barre des 3 p. 100 du produit intérieur brut, la tendance actuelle semblant même converger vers 2,8 ou 2,9 p. 100. Mais le problème n'est pas seulement budgétaire : que l'on songe à l'enjeu économique et social que représente le devenir de l'appareil industriel de défense. Au total, ces contraintes réduisent considérablement la gamme des choix tout en incitant à garder l'essentiel de ce qui figure actuellement dans les programmes. Elles expliquent pourquoi, en ce début de 1992, la réflexion sur une politique de défense, tout comme la mise en demeure de cette dernière, apparaît insuffisamment engagée, comme le confirme le retard pris par le gouvernement dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur les programmes militaires.

Toutefois, un certain nombre de tendances nouvelles se font jour depuis quelques mois, d'abord dans le domaine nucléaire : sans que l'on assiste à proprement parler à des réductions, se profile une interruption de l'expansion de l'arsenal, perspective impensable il y a seulement quelques années. L'hypothèse de l'abandon à terme de la composante stratégique sol-sol, par

obsolescence des installations du plateau d'Albion (un missile mobile ayant été définitivement exclu), apparaît désormais vraisemblable. Quant à la composante mer-sol, qui devrait demeurer, grâce aux sous-marins lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG) qui constituent l'épine dorsale de la dissuasion française, elle sera sans doute ramenée, d'ici l'an 2010, à un maximum de quatre sous-marins.



Jerry Kolacz

Enfin, la décision de différer *sine die* le déploiement opérationnel du missile *Hadès* et la possibilité de l'inclure dans un marchandage en vue de l'élimination des armes nucléaires à courte portée en Europe conduisent très certainement les pays à renoncer à une composante nucléaire expressément préstratégique. Dès lors, la dissuasion française devrait, à terme, reposer exclusivement sur une simple dyade stratégique. Somme toute, c'est bel et bien au début discret d'une remise en cause de la priorité nucléaire que l'on assiste.

PARALLÈLEMENT, S'ESQUISSE LA NOUVELLE STRUCTURE DES FORCES CONVENTIONNELLES et, particulièrement, de l'armée de terre. Forte actuellement de 280 000 hommes, celle-ci sera vraisemblablement réduite à environ 225 000 d'ici 1995. On a ramené à dix mois la durée du service militaire actif pour tenir compte de cet objectif, tandis que le renforcement des unités professionnelles de la FAR doit être entrepris. En outre, on adoptera une nouvelle structure des commandements, qui mettra l'accent sur le caractère interarmées des opérations et sur la modularité des formations, afin d'adapter les forces aux conditions futures de la gestion des crises. En matière d'équipement, la priorité est nettement accordée au renforcement des moyens de commandement et de contrôle (C³I) afin d'accroître les capacités françaises et européennes de gestion des crises.

Pourtant, malgré l'amorce de tendances nouvelles, la situation de la politique de défense de la France en 1992 se caractérise par une très grande incertitude. Dans nombre de cas, les choix cruciaux restent à faire. L'exemple le plus frappant est celui de la conscription, système en crise déjà depuis de nombreuses années et répondant de moins en moins à l'exigence républicaine d'universalité; le système est mal adapté à la nouvelle situation stratégique et il ne peut sans doute plus faire l'objet, à ce stade, d'une simple adaptation. Mais d'autres décisions souvent déchirantes s'imposeront sur divers plans dans les années à venir : équipement et programmes, industries de défense, doctrine nucléaire, relations avec l'OTAN et construction européenne. Jusqu'ici, on n'a fait que les reporter. Plus grave peut-être, un véritable débat national n'a pas encore été engagé; il est pourtant indispensable pour éclairer les choix dans l'avenir et, surtout, pour susciter le consentement du pays. □